



Unité des constables spéciaux d'OC Transpo Rapport annuel : 2024

Destinataires : Service de police d'Ottawa et Commission de service de police
d'Ottawa

Publication : 27 octobre 2025



Résumé

En tant qu'employeur autorisé des constables spéciaux, la Direction générale des services de transport en commun de la Ville d'Ottawa a diverses obligations et responsabilités pour ce qui est de communiquer l'information en vertu de la *Loi sur la sécurité communautaire et les services policiers* (LSCSP). La LSCSP, qui a été promulguée le 1^{er} avril 2024, prévoit un cadre de production de rapports plus rigoureux et plus complet que celui de la *Loi sur les services policiers*.

En outre, la Direction générale des services de transport en commun est signataire du protocole d'entente (PE) intervenu entre la Commission de service de police d'Ottawa et le Service de police d'Ottawa, protocole prévoyant d'autres exigences en matière de production de rapports pour l'Unité des constables spéciaux (UCS) d'OC Transpo.

Au cours de l'année écoulée, une quantité importante de travail a été accomplie pour s'adapter à la nouvelle LSCSP, notamment un examen réglementaire interne des exigences de la LSCSP et du PE.

Le présent rapport annuel a été préparé par l'employeur des constables spéciaux faisant partie de la Direction générale des services de transport en commun de la Ville d'Ottawa afin de répondre aux exigences du PE. Comme le stipule l'article 82 :

« L'employeur des constables spéciaux doit soumettre à la Commission et au chef un rapport annuel comprenant des renseignements statistiques portant notamment sur les activités d'application des lois et des règlements, la formation, la supervision, les plaintes, l'usage de la force et d'autres motifs de préoccupation, ainsi que dans les autres catégories d'information pertinente que la Commission ou le chef peut exiger périodiquement. »

Dorénavant, ce rapport sera remis à la Commission de service de police et au chef de police pendant les réunions ordinaires de la Commission tenues en juin. La Direction générale des services de transport en commun et l'Unité des constables spéciaux ont travaillé fort pour élaborer des processus normalisés afin de faire en sorte que les exigences de la LSCSP et du PE soient remplies en temps opportun. La collaboration continue entre la Direction générale des services de transport en commun, l'UCS et le Service de police d'Ottawa contribuera à assurer la présentation sans délai de tous les renseignements et documents exigés, conformément à la LSCSP et au PE.

SPECIAL CONSTABLE SPÉCIAL



Message du constable spécial en chef

Message de Peter Scislowski, constable spécial en chef de l'Unité des constables spéciaux d'OC Transpo

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2024 de l'Unité des constables spéciaux.

L'année 2024 est avérée exceptionnelle pour les constables spéciaux employés par OC Transpo, mais aussi tous ceux de la province du fait de l'adoption de la *Loi sur la sécurité communautaire et les services policiers*.

Par le biais du « l'accord Ontario-Ottawa », notre unité a pu collaborer avec le ministère du Solliciteur général grâce à un financement spécifiquement conçu pour favoriser la dotation en constables spéciaux, améliorer la formation et l'équipement, et accroître la visibilité de nos constables spéciaux dans tout le réseau de transport en commun. Ce financement nous a permis de repenser la façon dont nos constables sont déployés et formés, et de renforcer davantage nos partenariats communautaires.

Le présent rapport met en évidence le professionnalisme et le dévouement exceptionnels dont nos constables spéciaux ont fait preuve en fournissant des services de transport en commun sécuritaires et fiables à la Ville d'Ottawa.

Voici quelques points saillants des progrès que nous avons accomplis :

- Embauche de 19 constables spéciaux, trois agents de communications, deux surintendants et un gestionnaire de projet principal.
- Transition pour gérer toute la formation en interne avec l'introduction d'instructeurs spécialisés dans l'usage de la force par les constables spéciaux formés par le Collège de police de l'Ontario.
- Préparatifs en vue du lancement des Lignes 2 et 4 de l'O-Train.
- Location d'un bureau de rapports à l'Aéroport international d'Ottawa.

En 2024, le personnel a constaté une diminution favorable dans presque tous les indicateurs de rendement clés surveillés sur une base routinière. Comme démontré ci-dessous, les améliorations réalisées en 2024 ont eu une incidence significative et quantifiable sur la sécurité publique dans tout le réseau des transports en commun :

- Diminution de 1,69 % du nombre total d'appels de service par rapport à 2023, soit un total de 19 858 appels en 2024.
- Diminution de 13,45 % des incidents relatifs à des crimes contre la personne par rapport à 2023, soit un total de 444 incidents en 2024.
- Diminution de 22,51 % des incidents relatifs à des crimes contre des biens par rapport à 2023, soit un total de 740 incidents en 2024.
- Diminution de 39,9 % des incidents relatifs à des infractions liées aux drogues par rapport à 2023, soit un total de 250 incidents en 2024.
- Diminution de 21,98 % des incidents relatifs à la *Loi sur la santé mentale* par rapport à 2023, soit un total de 71 incidents en 2024.



Données sur les incidents

Les données qui suivent ont été préparées à l'aide du système de gestion des dossiers NicheRMS® de l'UCS et compilées dans un tableau de bord PowerBi de Microsoft, lequel a ensuite été exporté en format PDF. Toutes les données présentées sont pour 2024. Des mises à jour trimestrielles et annuelles seront fournies conformément à la LSCSP et au PE.





Aperçu des incidents

Cumul annuel des incidents

20393

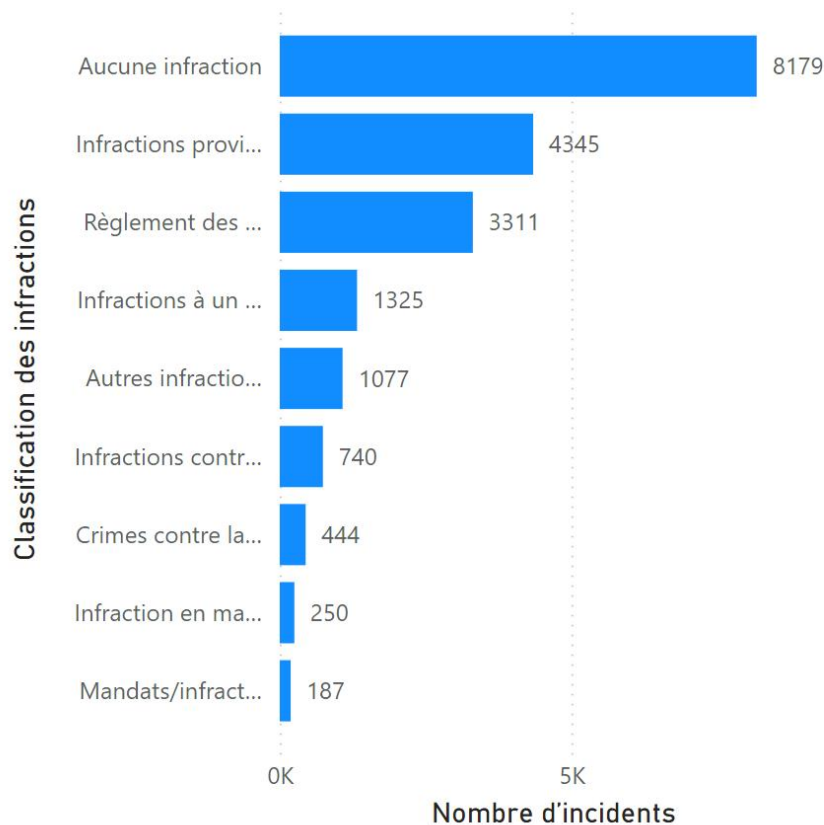
Variation par rapport à l'année précédente

0.96%

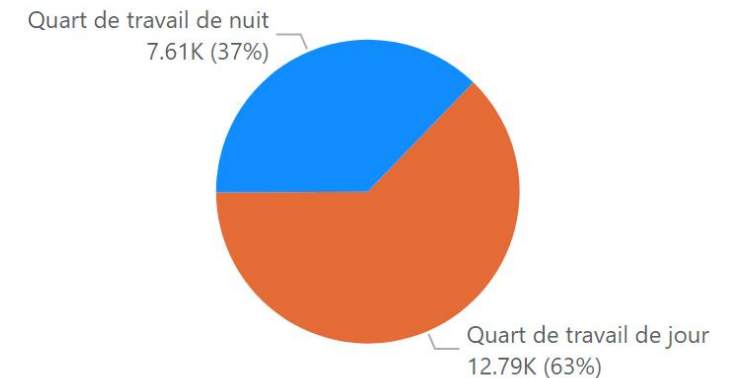
Classification des infractions	Cumul annuel jusqu'à ce jour	Année précédente
Aucune infraction	8179	10943
Infractions provinciales	4345	3011
Infractions à un règlement	1325	1867
Autres infractions au Code criminel	1077	1296
Règlement des agents d'application des tarifs de transport en commun	3311	990
Infractions contre les biens	740	955
Crimes contre la personne	444	513
Infraction en matière de drogue	250	416
Mandats/infractions de libération	187	208
Total	19858	20199

* Veuillez prendre note qu'au moment de l'extraction des données, 535 enregistrements n'ont pu être classifiés en raison de l'information disponible.

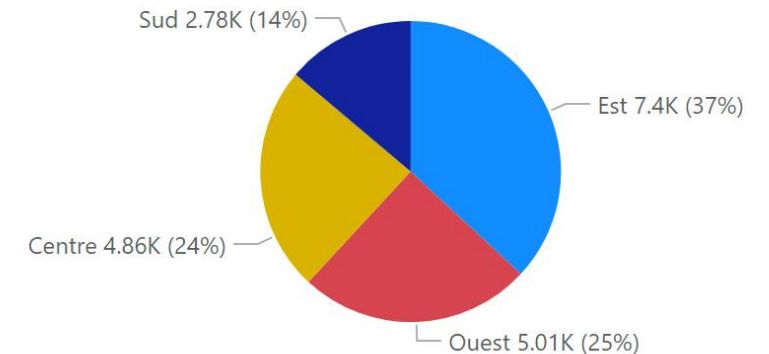
Classification des infractions



Incidents par quart de travail



Incidents par zone

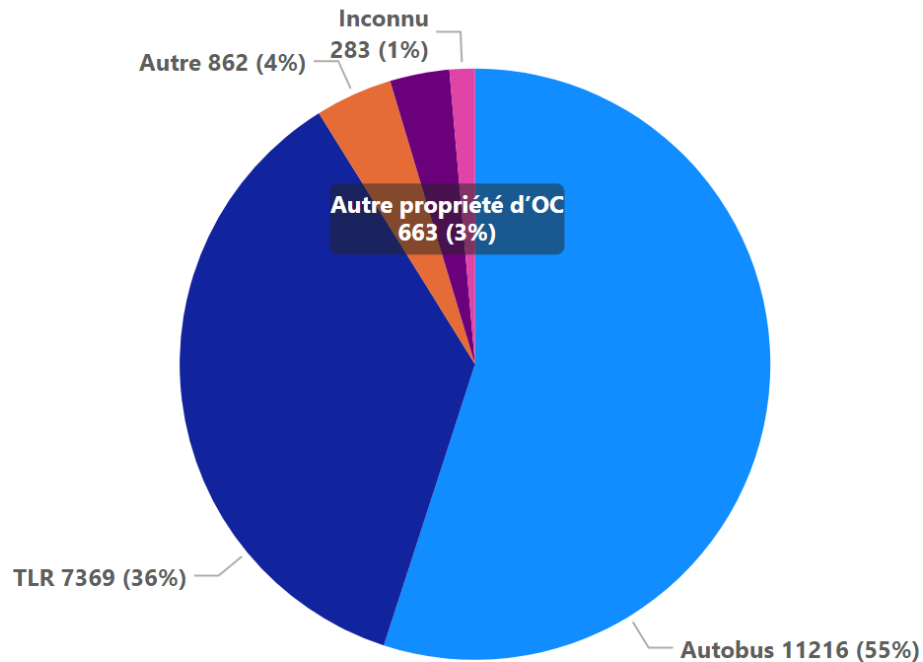




Aperçu des emplacements des incidents

Afin de fournir une analyse pertinente des données de l'Unité des constables spéciaux sur les emplacements des incidents dans le cadre d'un réseau de transport en commun multimodal, chaque emplacement d'incident est catégorisé en termes pertinents, tels que "Autobus", "TLR", "Autre propriété d'OC", "Autre" ou "Inconnu".

Types d'emplacements des incidents



Autobus : fait référence à tous les emplacements liés au service d'autobus. Ces emplacements désignent un autobus, une station d'autobus, un arrêt d'autobus, un abribus, etc.

TLR : fait référence à tous les emplacements liés au service du TLR. Ces emplacements désignent un train, une station du TLR, une salle de bains d'une station du TLR, un hall de station du TLR, etc.

Autre propriété d'OC : fait référence à des propriétés non commerciales appartenant à OC Transpo ou exploitées par OC Transpo, ou à des propriétés qui ne fournissent pas de services comme les garages, les bâtiments administratifs, les points de vente des laissez-passer, etc.

Autre : fait référence à des emplacements qui n'appartiennent pas ou ne sont pas exploités par OC Transpo, comme les angles de rue, les stationnements de supermarchés, les écoles, etc.

Inconnu : Les données de l'emplacement n'étaient pas disponibles ou étaient incomplètes.

**Parc relais : Si l'incident a eu lieu dans un parc relais et à un arrêt d'autobus, l'incident est lié au service et codé comme "Autobus". Si l'incident a eu lieu dans le parc de stationnement, il est codé comme "Autre propriété d'OC".*

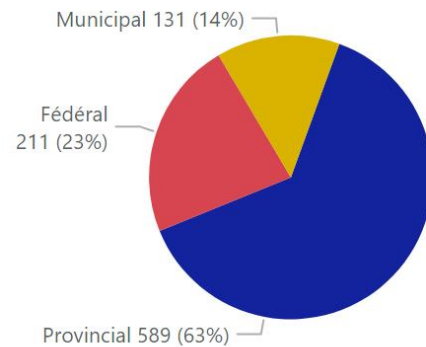


Analyse d'accusation

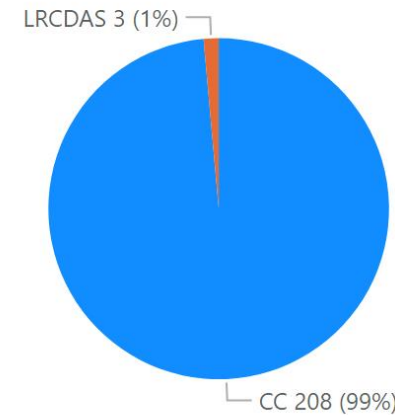
Classification des infractions	Nombre
Règlement des agents d'application des tarifs de transport en commun	2924
Infractions provinciales	480
Infractions à un règlement	68
Infractions contre les biens	62
Crimes contre la personne	55
Mandats/infractions de libération	37
Autres infractions au Code criminel	30
Infraction en matière de drogue	25
Aucune infraction	12
Total	3693

Infractions par la loi

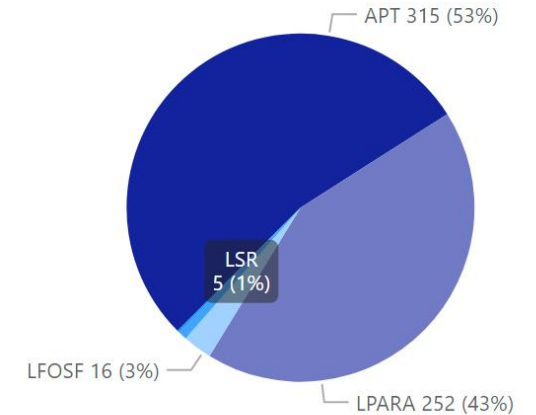
*Excepté le Règlement municipal en matière de circulation et de stationnement sur les voies publiques – tarifs de transport



Accusations fédérales par la loi



Infractions provinciales par la loi



CC: Code criminel du Canada

LRCDAS: Loi réglementant certaines drogues et autres substances

LPARA: Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools

LIP: Loi sur les infractions provinciales

LSR: Loi de 1999 sur la sécurité des rues

LFSOF: Loi de 2017 favorisant un Ontario sans fumée

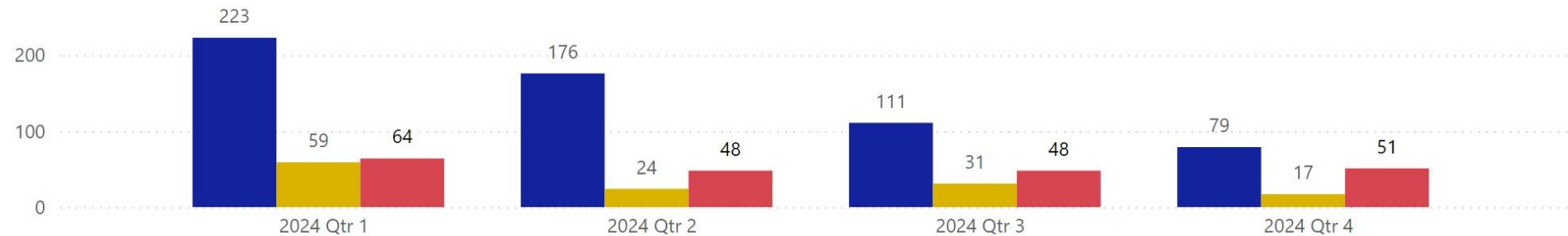
LESA: Loi de 1990 sur l'entrée sans autorisation

TPBL: Règlement sur le transport en commun

TPBL-Fare: Règlement sur le transport en commun, infractions liées aux tarifs, émises par les agents d'application des tarifs du transport en commun

Nombre de chefs d'accusation/section/description par année, trimestre et législation

Législation ● Provincial ● Municipal ● Fédéral



Crimes contre la personne



Cumul annuel des incidents

444

Variation par rapport à l'année précédente

-13.45%

Pourcentage de résolution des incidents

92.94%

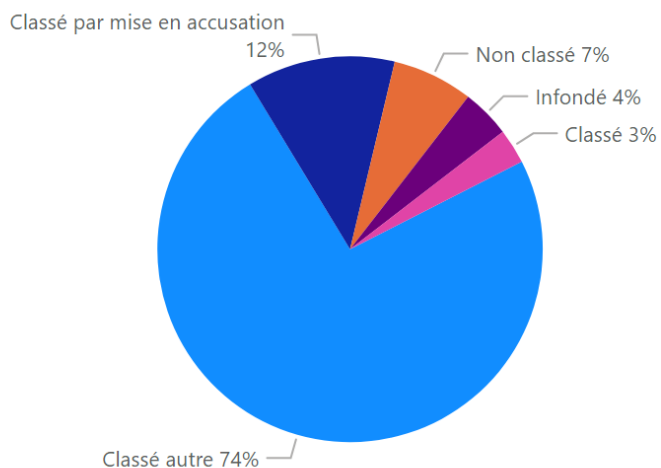
Classé par mise en accusation

12.94%

Variation par rapport au trimestre précédent

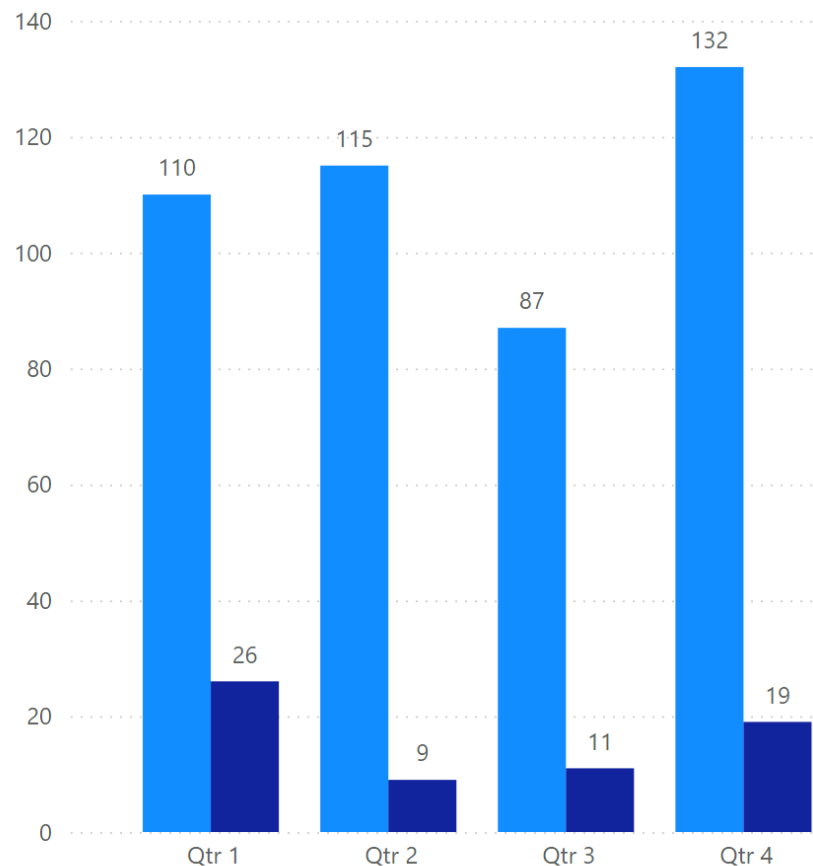
51.72%

État de l'incident



Incidents et accusations par trimestre

● Incidents ● Accusations

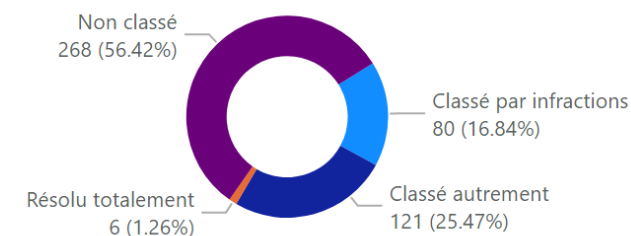


Les 10 principaux types d'infractions

Description des infractions	Nombre
Agression – niveau 1	195
Menaces proférées contre des personnes	64
Menaces proférées – Code maître	29
Agression armée ou causant une lésion corporelle - niveau 2	25
Agression sexuelle	23
Voies de fait contre un agent de la paix	23
OC Transpo – Voies de fait contre un passager	18
OC Transpo – Voies de fait contre un chauffeur de transport en commun, selon le CC 269.01	16
Violence entre partenaires intimes	12
Harcèlement criminel	11
OC Transpo – Chauffeur d'autobus menacé	11

Catégorie	Description	Nombre
Classé autre	Preuves insuffisantes pour entamer des procédures	146
Classé autre	Incident classé par un autre organisme municipal/provincial/fédéral	57
Classé autre	Victime/plaignant refuse d'engager des procédures (aucun auteur présumé ou suspect identifié)	51
Classé autre		40
Classé autre	Pouvoir discrétionnaire de la direction générale	16
Classé autre	Auteur présumé ou suspect identifié – victime/plaignant ne demande aucune autre action	12
Classé autre	Incident classé faisant l'objet d'une loi moindre	5
Total		327

Classement DUC



Infractions contre la propriété



Cumul annuel des incidents
740

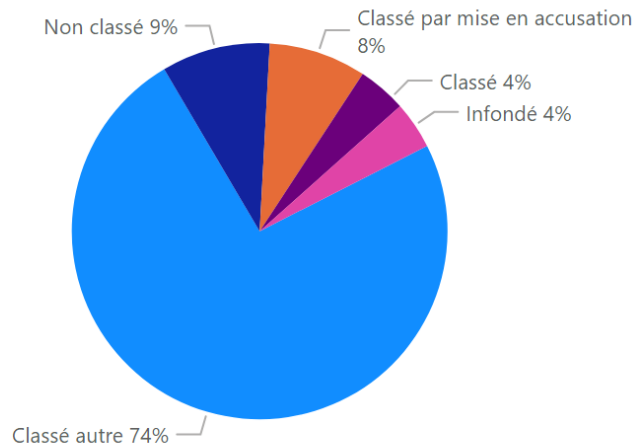
Variation par rapport à l'année précédente
-22.51%

Pourcentage de résolution des incidents
90.27%

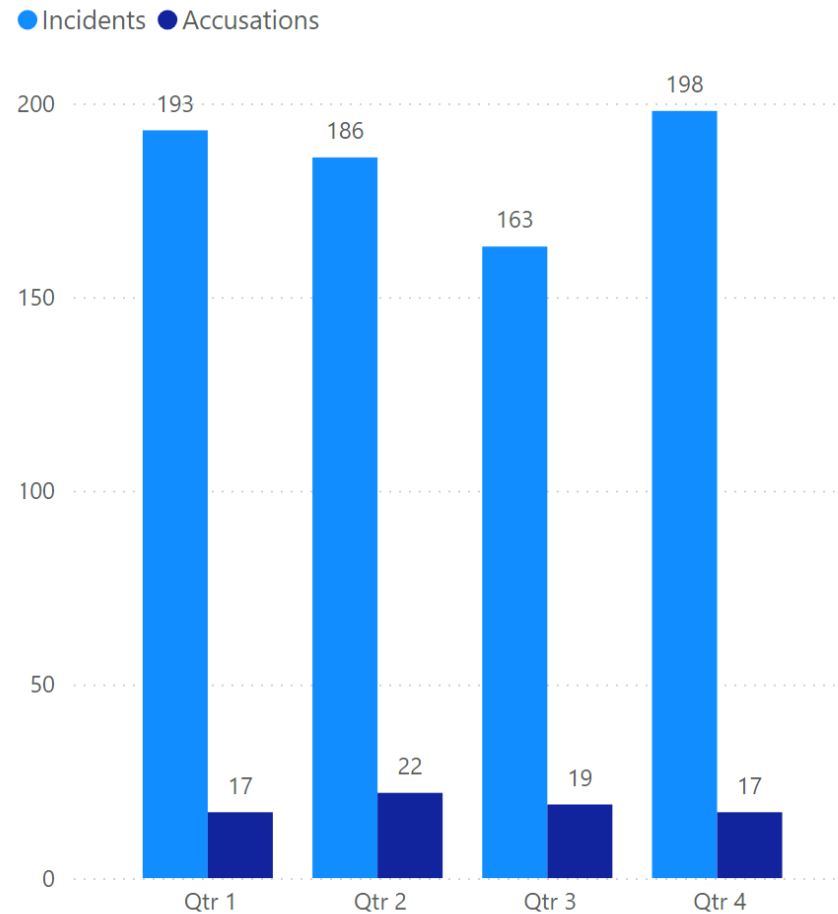
Classé par mise en accusation
8.74%

Variation par rapport au trimestre précédé...
21.47%

État de l'incident



Incidents et accusations par trimestre

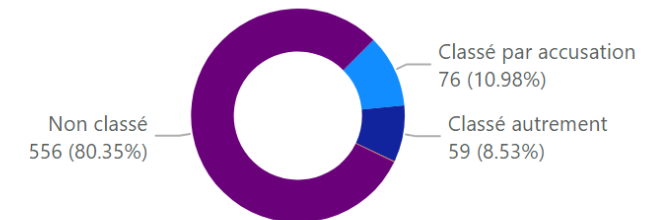


Les 10 principaux types d'infractions

Description des infractions	Nombre
Méfait	375
Méfait de graffiti – non lié à un gang	115
Vol de moins de 5 000 \$ – Code maître	55
Vol de moins de 5 000 \$ – Bicyclettes	45
Méfait – gêne l'emploi ou la jouissance légitime d'un bien	22
Vol de moins de 5 000 \$ – autre vol	19
Vol de moins de 5 000 \$ – personnes	13
Possession de biens volés de moins de 5 000 \$	10
Fraude – Transport	7
Intervention/omission délibérée de semer le trouble	7

Catégorie	Description	Nombre
Classé autre	Auteur présumé ou suspect identifié – victime/plaignant ne demande aucune autre action	2
Classé autre	Auteur présumé ou suspect identifié dans d'autres incidents	1
Classé autre	Auteur présumé ou suspect pouvant être inculpé (ASI) âgé de moins de 12 ans	1
Classé autre	Incident classé par un autre organisme municipal/provincial/fédéral	25
Classé autre	Pouvoir discrétionnaire de la direction générale	15
Classé autre	Preuves insuffisantes pour entamer des procédures	474
Classé autre	Victime/plaignant refuse d'engager des procédures (aucun auteur présumé ou suspect identifié)	29
Total		547

Classement DUC



Autres infractions au Code criminel du Canada



Cumul annuel des incidents
1077

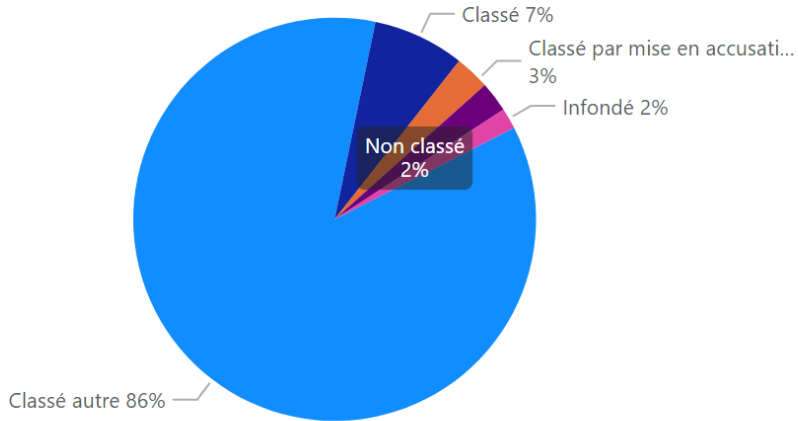
Variation par rapport à l'année précédente
-16.90%

Pourcentage de résolution des incidents
97.54%

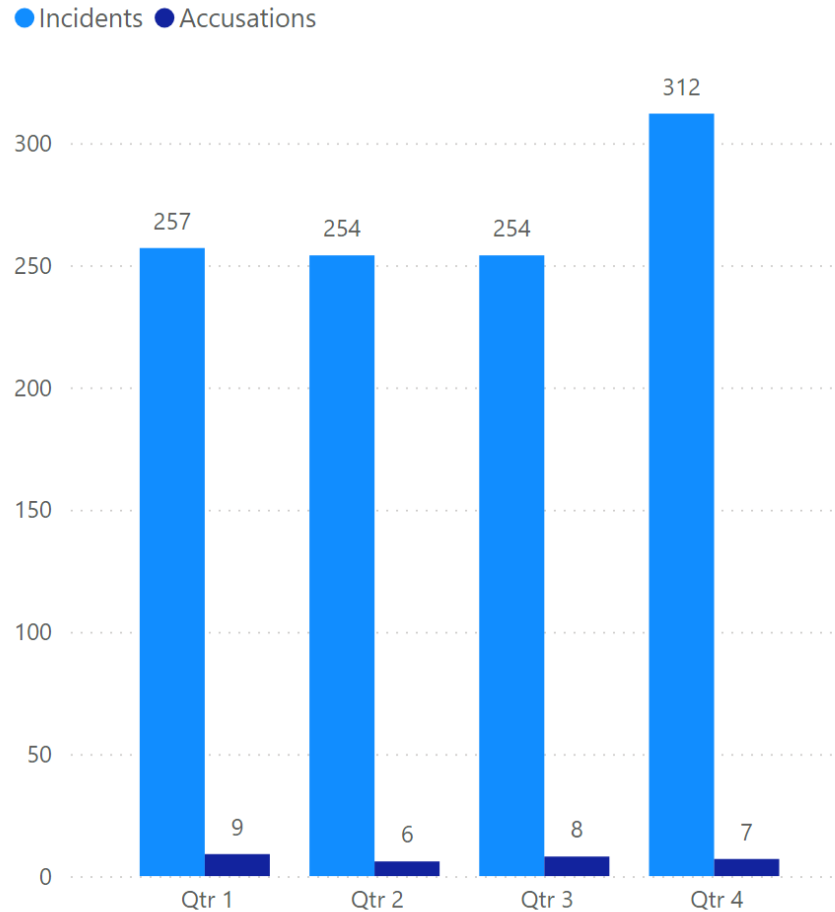
Classé par mise en accusation
2.84%

Variation par rapport au trimestre précédé...
22.83%

État de l'incident



Incidents et accusations par trimestre

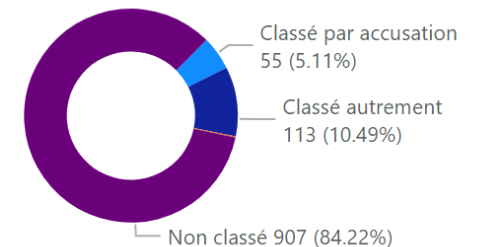


Les 10 principaux types d'infractions

ViolationCodeDescription_FN	Count
Trouble la paix	952
Actes indécents – Code maître	24
Port d'arme	21
Armes offensives – Possession d'armes	13
Actes indécents – autres	12
Entrave à un agent de la paix	12
Incident haineux ou motivé par des préjugés – non criminel	6
Intrusion de nuit	6
Méfait public – tromperie d'un agent de la paix	5
Armes offensives – port masqué	4

Catégorie	Description	Count
Classé autre	Auteur présumé ou suspect identifié – victime/plaignant ne demande aucune autre action	3
Classé autre	Auteur présumé ou suspect identifié lié à un établissement de santé mentale	1
Classé autre	Incident classé par un autre organisme municipal/provincial/fédéral	27
Classé autre	Pouvoir discrétionnaire de la direction générale	51
Classé autre	Preuves insuffisantes pour entamer des procédures	822
Classé autre	Victime/plaignant refuse d'engager des procédures (aucun auteur présumé ou suspect identifié)	17
Total		921

Classement DUC

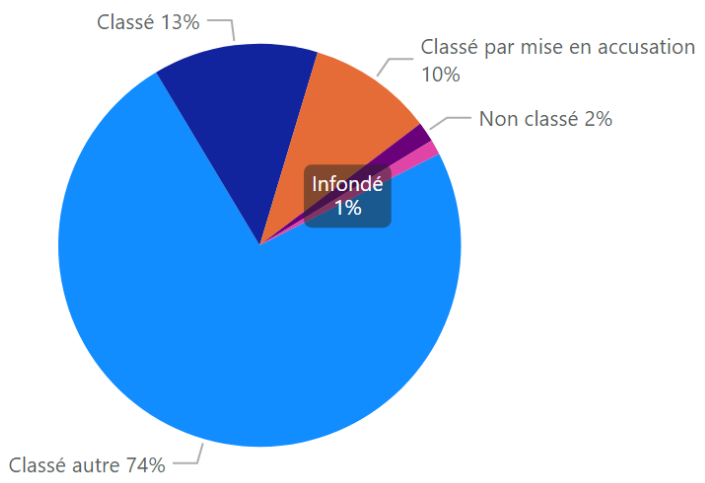




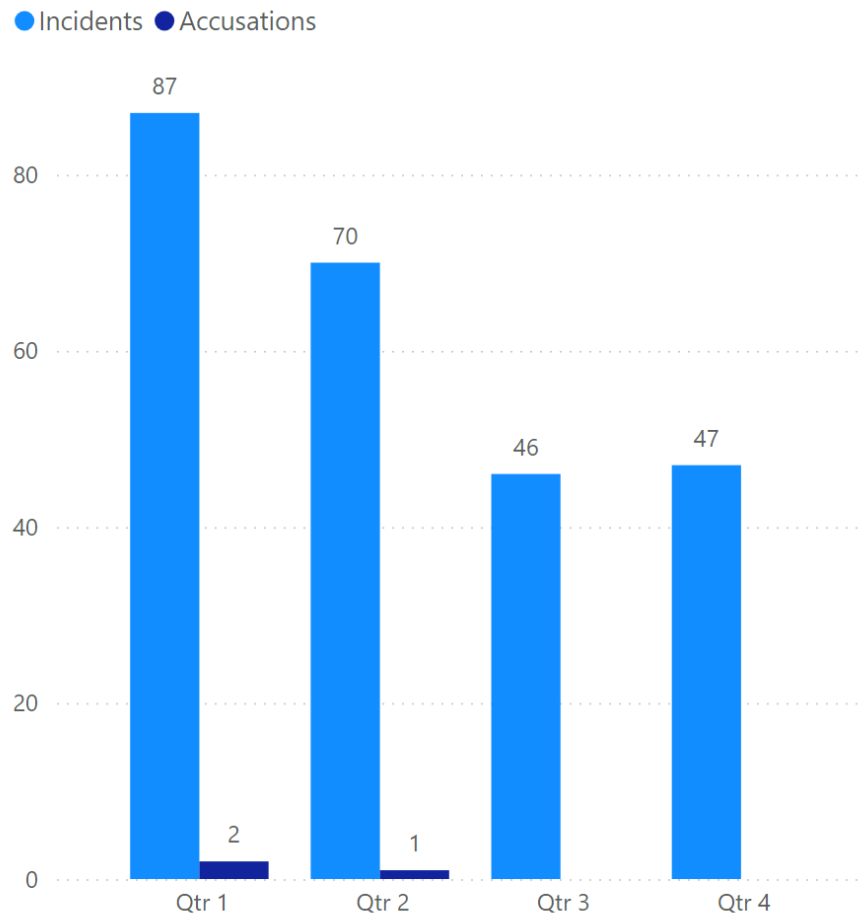
Infractions liées aux drogues

Cumul annuel des incidents	Variation par rapport à l'année précédente	Pourcentage de résolution des incidents	Classé par mise en accusation	Variation par rapport au trimestre précédé...
250	-39.90%	98.37%	10.16%	2.17%

État de l'incident



Incidents et accusations par trimestre

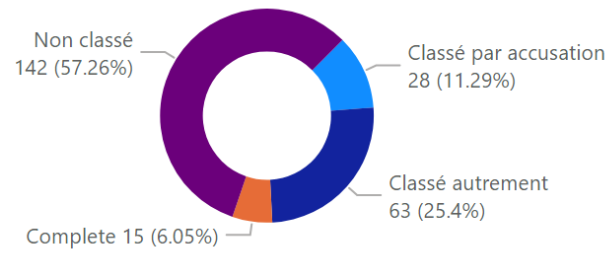


Les 10 principaux types d'infractions

Description des infractions	Count
Possession – Loi réglementant certaines drogues et autres substances	165
Infractions liées aux drogues	41
Possession – Opioïde (autre que l'héroïne)	14
Possession – Cocaïne	6
Possession – Méthamphétamine (meth en cristaux)	5
Abus de solvants – aérosol	1
Possession – Héroïne	1
Possession – Méthylènedioxyamphétamine (ecstasy)	1
Sous 19 – Possession/consommation/culture/distribution/récolte de cannabis	1
Trafic – Opioïde (autre que l'héroïne)	1

Catégorie	Description	Count
Classé autre	Incident classé faisant l'objet d'une loi moindre	4
Classé autre	Incident classé par un autre organisme municipal/provincial/fédéral	7
Classé autre	Pouvoir discrétionnaire de la direction générale	30
Classé autre	Preuves insuffisantes pour entamer des procédures	142
Classé autre	Victime/plaignant refuse d'engager des procédures (aucun auteur présumé ou suspect identifié)	1
Total		184

Classement DUC

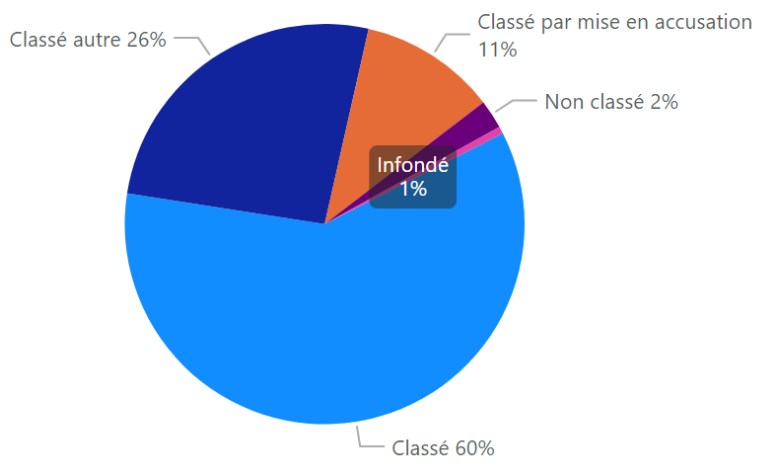




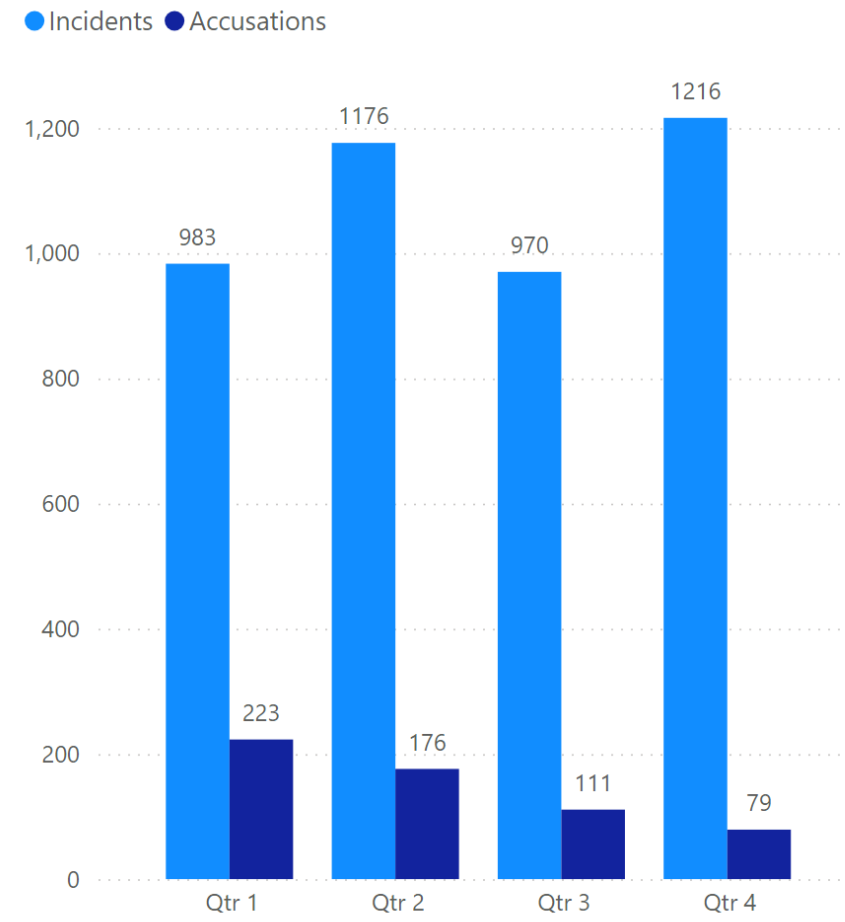
Infractions provinciales

Cumul annuel des incidents	Variation par rapport à l'année précédente	Pourcentage de résolution des incidents	Classé par mise en accusation	Variation par rapport au trimestre précédé...
4345	44.30%	97.66%	11.13%	25.36%

État de l'incident



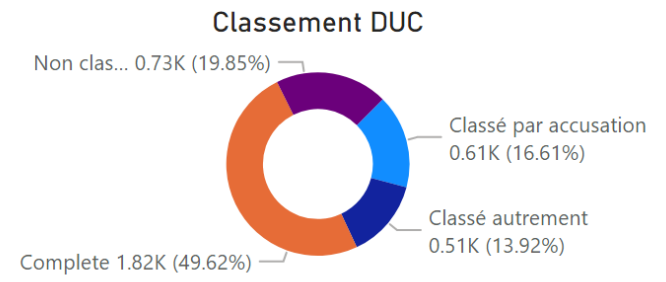
Incidents et accusations par trimestre



Les 10 principaux types d'infractions

Description des infractions	Count
Loi sur l'entrée sans autorisation	2,589
Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools – Possession	385
Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools – Intoxiqué	157
Loi de 1999 sur la sécurité dans les rues	97
Plainte pour infraction au Code de la route – Code de la route	67
Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools – Maître	53
Plainte pour infraction au Code de la route – Non Code de la route (ORVA,MSVA, CAIA)	48
Autres lois provinciales	45
Loi de 2017 favorisant un Ontario sans fumée	36
Plainte pour infraction au Code de la route – Autre infraction au Code de la route	29

Catégorie	Description	Count
Classé autre	Décès du témoin/plaignant	1
Classé autre	Incident classé faisant l'objet d'une loi moindre	17
Classé autre	Incident classé par un autre organisme municipal/provincial/fédéral	47
Classé autre	Pouvoir discrétionnaire de la direction générale	363
Classé autre	Preuves insuffisantes pour entamer des procédures	689
Classé autre	Raison hors du contrôle du service (police)	8
Classé autre	Victime/plaignant refuse d'engager des procédures (aucun auteur présumé ou suspect identifié)	6
Total		1131

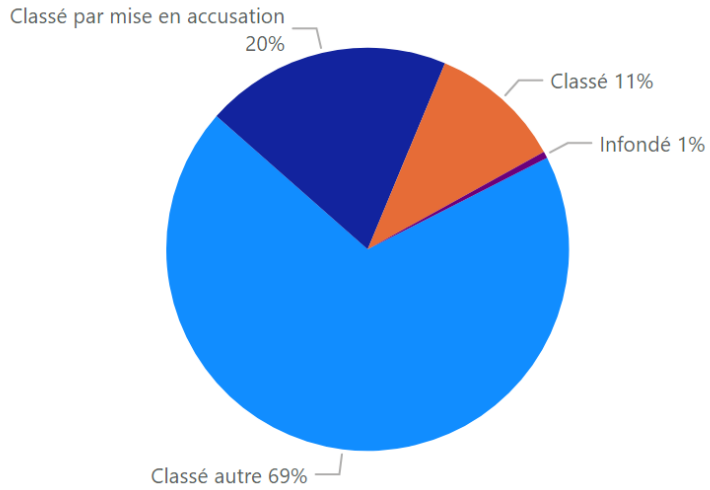




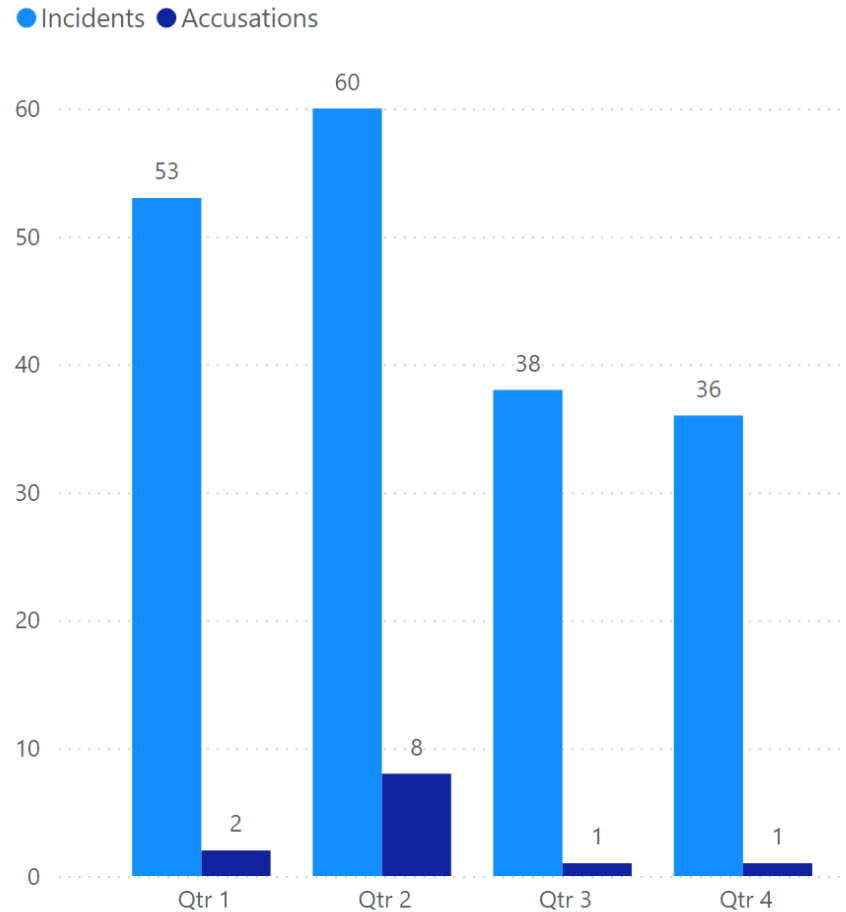
Mandats/infractions de libération

Cumul annuel des incidents s	Variation par rapport à l'année précédente	Pourcentage de résolution des incidents	Classé par mise en accusation	Variation par rapport au trimestre précède...
187	-17.26%	100.00%	19.89%	-5.26%

État de l'incident



Incidents et accusations par trimestre

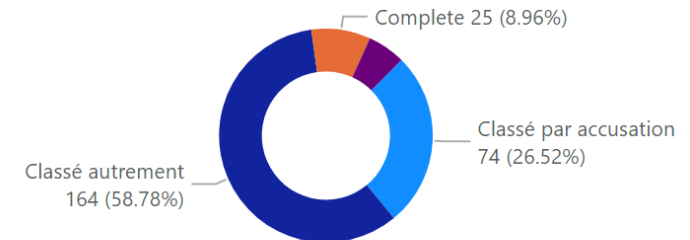


Les 10 principaux types d'infractions

Description des infractions	Count
Mandat – sans délibéré	103
Manquement aux conditions de probation	34
Mandat exécuté – sans délibéré	31
Mandat – En première instance	29
Mandat – Code maître	16
Violations des conditions – Non-respect des conditions	14
Mandat – Autres	9
Mandat exécuté – En première instance (personne)	5
Violations des conditions – Code maître	5
	3
Mandat exécuté – Probation et libération conditionnelle	3

Catégorie	Description	Count
Classé autre	Auteur présumé ou suspect identifié dans d'autres incidents	1
Classé autre	Auteur présumé ou suspect identifié lié à un établissement de santé mentale	1
Classé autre	Incident classé par un autre organisme municipal/provincial/fédéral	96
Classé autre	Pouvoir discrétionnaire de la direction générale	16
Classé autre	Preuves insuffisantes pour entamer des procédures	13
Classé autre	Raison hors du contrôle du service (police)	2
Total		129

Classement DUC





Incidents de santé publique

Loi sur la santé mentale

71

Tous les incidents

19361

arrestations

Variation par rapport
à l'année précédente

-21.98%

Incidents relatifs à des problèmes de santé mentale

● Année précédente ● Année en cours

Incidents relatifs à
des surdoses

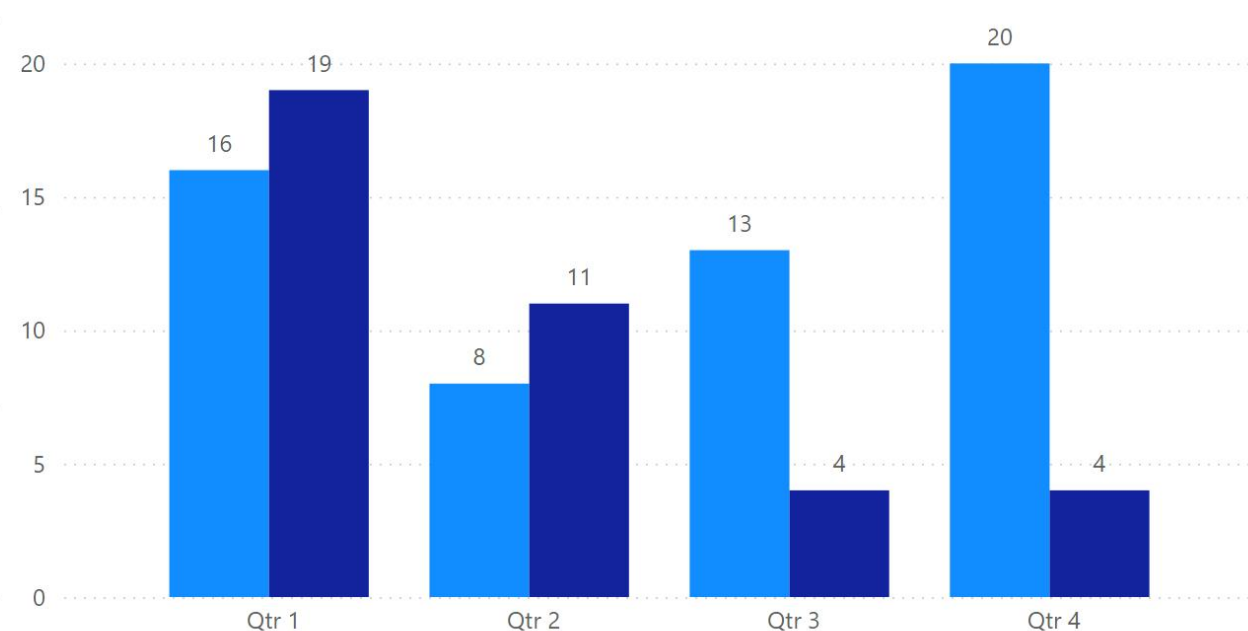
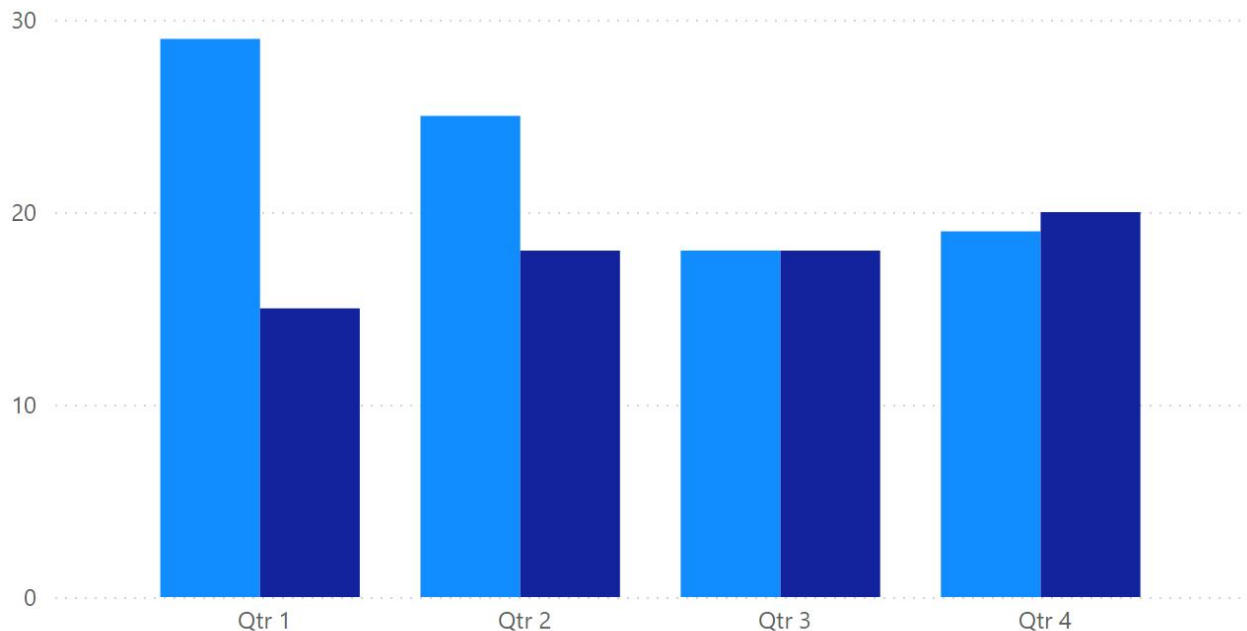
38

Variation par rapport
à l'année précédente

-33.33%

Incidents relatifs à des surdoses

● Année précédente ● Année en cours





Rapports exigés par le PE

Rapport sur l'usage de la force

En 2024, sur les milliers d'interactions que nos constables spéciaux ont eues quotidiennement avec le public, seulement quatre ont nécessité un rapport sur l'usage de la force.

- Trois rapports sur l'usage de la force ont été préparés à la suite de l'utilisation du neutralisant en aérosol à base d'oléorésine capsicum sans blesser le sujet;
- Un rapport sur l'usage de la force a été préparé à la suite du recours à la force physique ayant blessé le sujet.

Supervision

L'Unité des constables spéciaux est organisée en quatre pelotons, chacun étant dirigé par un sergent qui supervise directement les activités d'application de la loi, et encadre la préparation et l'examen des rapports écrits. Les sergents sont responsables de ce qui suit :

- Assurer une dotation et une couverture adéquates;
- Examiner et approuver les rapports d'incidents;
- Porter les questions à l'attention des surintendants, au besoin;
- Prendre le commandement des incidents pendant les événements critiques liés aux transports en commun;
- Fournir un encadrement et des conseils opérationnels aux membres de l'équipe.

Les sergents relèvent des surintendants, qui sont responsables d'assurer l'exécution efficace du mandat de l'Unité. Les surintendants fournissent une orientation stratégique, supervisent les opérations de l'Unité et gèrent les processus disciplinaires, au besoin.

Les surintendants relèvent directement du constable spécial en chef adjoint et du constable spécial en chef. Le constable spécial en chef relève du chef de la sécurité des Services de transport en commun.

Plaintes

Le 6 août 2025, une liste complète de plaintes et d'enquêtes survenues entre le 1^{er} avril 2024 et le 13 juin 2025 a été partagée avec le chef de police et la Commission de service de police d'Ottawa par le biais de la note de service 23-2025 de la Direction générale des services de transport en commun.

Changements apportés à la LSCSP

Le 1^{er} avril 2024, le ministère du Solliciteur général a mis en œuvre la LSCSP, laquelle introduisait un cadre réglementaire exhaustif pour les constables spéciaux et leurs employeurs. Contrairement à la *Loi sur les services policiers* antérieure, qui offrait des lignes directrices limitées, la LSCSP a apporté d'importantes améliorations et des défis notoires pour l'industrie.

Un des défis les plus immédiats et imprévus a été l'obligation de devenir un employeur approuvé de constables spéciaux en vertu de la nouvelle loi. Cette exigence n'avait pas été communiquée à l'avance et les retards que cela a entraînés dans le processus d'approbation ont eu de sérieuses conséquences opérationnelles. L'Unité des constables spéciaux a été incapable de demander la nomination de nouvelles recrues ou le reconduire dans leurs fonctions des constables spéciaux existants dont les nominations avaient expiré. En octobre



2024, ces retards ont entraîné des manques d'effectifs qui nous ont imposé de multiples « périodes non opérationnelles » pendant lesquelles les appels de service ont dû être redirigés vers le Service de police d'Ottawa, le Service des incendies d'Ottawa ou le Service paramédic d'Ottawa. Pour régler ce problème, le personnel a porté l'affaire à l'attention du Conseil municipal et du Bureau du greffe municipal. Après 12 jours de service perturbé, le personnel a finalement été approuvé, ce qui nous a permis de procéder à des nominations et de rétablir la capacité opérationnelle.

Parmi les autres défis, il a fallu notamment s'adapter à de nouveaux règlements relatifs à l'uniforme, comme des marques bilingues obligatoires, composer avec le processus disciplinaire dans un environnement syndiqué, satisfaire à des normes de formation plus poussées et répondre à de nouvelles exigences de la Commission en matière de rapports. Pour ce faire, le personnel a sollicité activement les conseils d'intervenants des services policiers dans toute la province, notamment le Service d'inspection des services policiers.

Malgré ces difficultés, la LSCSP a aussi effectué des progrès significatifs. Elle a permis aux constables spéciaux de devenir des instructeurs agréés spécialisés dans l'usage de la force par le biais du Collège de police de l'Ontario, ce qui nous a donné la possibilité d'offrir cette formation en interne. La Loi a uniformisé la formation à l'échelle de la province, a élargi la portée des pouvoirs dont disposaient les constables spéciaux, et a introduit des compétences et des attentes plus claires. Ces changements aident à professionnaliser le rôle, à reconnaître les constables spéciaux en tant que partenaires essentiels de la sécurité publique et à fournir aux employeurs plus de flexibilité, comme le fait d'accorder des certifications en matière d'usage de la force lorsque nécessaire. En définitive, malgré ses douleurs de croissance, la transition à la LSCSP a préparé le terrain pour un secteur des constables spéciaux plus uniforme, disposant de plus de moyens et plus professionnel partout en Ontario. Afin d'assurer une harmonisation avec les changements réglementaires dans la LSCSP, une vérification interne des exigences de la LSCSP et du PE a été menée afin de les comprendre en détail de façon à assurer la conformité.

Financement provincial

Au printemps de 2024, la Ville d'Ottawa a entrepris une proposition exhaustive de collaboration avec le ministère du Solliciteur général visant à améliorer significativement la sécurité et la sûreté publiques à l'échelle du réseau de transport en commun. Cette proposition a présenté une approche multifacettes pour renforcer la présence en première ligne, la surveillance opérationnelle et l'infrastructure de soutien.

Parmi les principales améliorations apportées à la dotation, il y a eu notamment :

- Une augmentation de 18 constables spéciaux pour renforcer le contrôle et la visibilité en première ligne.
- L'ajout de quatre sergents pour fournir un soutien et un leadership en matière de supervision.
- Six nouveaux agents de communications pour améliorer les capacités de coordination des interventions et de répartition.
- Introduction d'un enquêteur dédié aux normes professionnelles pour assurer l'imputabilité et faire respecter les normes de conduite.



- Plusieurs postes d'employés de soutien pour appuyer l'efficacité opérationnelle et la capacité administrative.

Outre le personnel, la proposition a aussi traité des besoins essentiels en matière d'équipement et d'infrastructure :

- Modernisation des uniformes et de l'équipement de sécurité pour s'aligner sur les normes contemporaines et améliorer la protection des agents.
- Ajout de huit unités au parc de véhicules de patrouille pour assurer une mobilité et une couverture accrues.
- Améliorations apportées au Centre de communications de l'Unité des constables spéciaux pour améliorer la supervision, la conscience de la situation et la coordination en temps réel.
- Investissement dans des programmes de formation spécialisés afin que le personnel soit équipé pour s'occuper des problèmes de sécurité et de sûreté en évolution.

La proposition a été officiellement approuvée en octobre 2024, un financement ayant été alloué pour une période de trois ans prenant fin le 31 mars 2027.

Ces investissements ont préparé le terrain pour un virage transformateur dans la façon dont la sécurité du transport en commun est assurée. Étant donné les niveaux de dotation grandissants, le personnel s'oriente vers un modèle de déploiement en première ligne de six pelotons, conçu pour fournir une couverture plus uniforme à l'échelle du réseau tout en réduisant la fatigue parmi le personnel.

En outre, le personnel est en train de lancer un peloton dédié aux patrouilles proactives dans tout le réseau de transport en commun, et il agrandit notre Section des enquêtes et du renseignement afin de mieux gérer les incidents complexes et de réagir aux menaces émergentes.

L'ensemble de ces initiatives marque un grand pas en avant pour professionnaliser davantage le service que le personnel fournit, et créer un environnement plus sécuritaire et plus réactif pour tous les usagers du transport en commun.

Formation

Avec l'introduction de la LSCSP, le Collège de police de l'Ontario a distribué des manuels de formation spécifiques aux catégories aux employeurs de constables spéciaux. En réponse à cela, notre unité a préparé un programme exhaustif basé sur le manuel, qui s'étend sur une période de cinq à six semaines.

Au terme de cette formation de base, les candidats doivent passer un examen pour constables spéciaux surveillé par le Collège de police de l'Ontario afin de se qualifier pour une nomination.

Après avoir rempli les exigences de la LSCSP en matière de formation, les recrues ont trois à quatre semaines de formation locale supplémentaire qui couvre les sujets suivants :

- Certification de premier répondant médical
- Formation appliquée sur les techniques d'intervention face au suicide (ASIST)
- Rédaction de rapports avec Niche RMS
- Procédures d'accusation criminelle



- Formation internationale en vélo de montagne pour policiers (IPMBA)

Cela est suivi d'une phase d'encadrement sur le terrain de 250 heures pendant laquelle les constables spéciaux nouvellement embauchés sont accompagnés par un agent d'encadrement ayant la certification CCP. Cette phase met l'accent sur l'application pratique, le perfectionnement professionnel et l'évaluation du rendement.

À la fin de la période d'encadrement, les progrès de la recrue sont examinés par un comité composé de l'agent d'encadrement, du sergent de peloton, du surintendant, du chef adjoint et du chef de police. Seules les recrues jugées parfaitement préparées sont autorisées à assumer pleinement leurs fonctions.

La formation—de l'instruction en classe à l'examen d'encadrement final—est une préparation intensive qui s'étend sur environ 15 semaines.

Événements spéciaux et sensibilisation communautaire

Les constables spéciaux sont invités à être visibles dans la communauté et à s'impliquer auprès du public le plus souvent possible. La visibilité aide non seulement les efforts continus de recrutement, mais bâtit aussi la confiance dans les communautés desservies. Les constables spéciaux prennent l'initiative d'éduquer le public sur les tâches de l'UCS tout en restant disponibles pour des fonctions opérationnelles. En outre, ils participent à une variété d'activités de sensibilisation et de service clientèle pour promouvoir davantage le renforcement communautaire.

Afin d'accroître la sécurité et la sûreté dans tout le réseau de transport en commun, l'UCS participe activement à la Stratégie d'approche, d'intervention et de mobilisation communautaire (CORE), un programme de liaison communautaire mené de concert avec le Service de police d'Ottawa qui vise à améliorer la sécurité publique dans les secteurs du Marché By et de la rue Rideau, ainsi que dans les zones préoccupantes des stations de l'O-Train. L'UCS collabore également avec l'Équipe d'engagement communautaire, qui écoute, mobilise et soutient la population en situation d'itinérance.

Les constables spéciaux participent activement à divers événements spéciaux et de sensibilisation communautaire, notamment :

Programme Grab N' Go

Le programme Grab N' Go a fêté ses trois années d'existence la dernière semaine d'octobre. Les constables spéciaux soutiennent la collecte de vêtements, chaussettes, chaussures et bottes d'hiver légèrement usagés, en déployant énormément d'efforts pour mobiliser le personnel des Services de transport en commun et les partenaires extérieurs, dont l'UFoundation. Le programme, qui a pu compter sur une collaboration et un soutien communautaire robustes, s'est avéré un franc succès et s'est terminé à la fin mars.

Chaque véhicule de patrouille est équipé d'un bac qui contient des vêtements d'hiver que les constables spéciaux peuvent distribuer aux personnes qui en ont besoin.



Course au flambeau des agents de la paix au profit des Jeux olympiques spéciaux

Le 12 septembre 2024, l'Unité des constables spéciaux a fièrement participé à la Course au flambeau des agents de la paix annuelle, un mouvement mondial et la plus vaste initiative de sensibilisation publique et de collecte de fonds citoyenne au profit des Jeux olympiques spéciaux. Connus pour être les gardiens du flambeau, les forces de l'ordre et les athlètes olympiques spéciaux portent le flambeau de l'espoir lors des cérémonies d'ouverture des compétitions locales, provinciales, nationales et internationales.

En Ontario et partout au Canada, la Course au flambeau des agents de la paix est propulsée par des milliers de professionnels de l'ordre qui donnent de leur temps pour promouvoir l'inclusion, l'acceptation et l'accomplissement des personnes ayant des déficiences intellectuelles grâce au sport. Leurs efforts aident à obtenir des fonds et une sensibilisation essentiels, tout en cultivant des communautés plus fortes et plus inclusives.

Groupe de travail sur les personnes sans-abri

Les membres de l'Unité des constables spéciaux font partie du groupe de travail sur les personnes sans-abri, qui est composé de nombreux intervenants internes de la Ville d'Ottawa et de l'extérieur, dont des groupes de sensibilisation communautaire et de services sociaux, lesquels ont pour objectif commun de trouver des solutions pour les personnes en situation d'itinérance.

Lors des événements météorologiques extrêmes, comme la chaleur et le froid intenses, le groupe de travail aide à coordonner l'accès à des espaces pour mettre les personnes à l'abri des éléments. L'UCS, par le biais du groupe de travail, a été consultée pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la Ville d'Ottawa concernant le démantèlement des campements.

Fête du Canada et Bluesfest 2024

L'Unité des constables spéciaux a pris part aux efforts déployés pour accroître la sécurité lors de la fête du Canada et pendant le Bluesfest en collaborant avec le Service de police d'Ottawa et des entrepreneurs en sécurité tiers, en plus de maintenir une présence dans le Centre de commandement de la région de la capitale nationale. Les constables spéciaux sont sur place tant à l'entrée qu'à la sortie, en plus de circuler dans le réseau de façon à intervenir promptement à mesure que des incidents surviennent.

SPECIAL CONSTABLE SPÉCIAL